

# PARLEMENT WALLON

SESSION 2024-2025

28 JANVIER 2025

## **RAPPORT D'AUDIT DE LA COUR DES COMPTES RELATIF À L'ACCUEIL EN WALLONIE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP – CAS PARTICULIER DES FRANÇAIS HÉBERGÉS EN TERRITOIRE WALLON \***

**Audition de :**

- **M. Rigaux, Premier Auditeur Réviseur à la Cour des comptes ;**
- **M. Rappe, Conseiller à la Cour des comptes**

## **RAPPORT**

présenté au nom de la Commission de la santé,  
de l'environnement et de l'action sociale

par

Mme Jacqmin

# SOMMAIRE

I. Résumé.....	3
II. Procédure .....	3
III. Audition .....	3
IV. Rapport.....	4

Pour compléter son information, le lecteur peut consulter le compte rendu intégral qui fait foi quant au contenu des interventions ainsi que les enregistrements audiovisuels de la réunion qui sont découpés en podcasts. Ils sont consultables via le lien suivant : <https://parlwal.be/3CCxT6q>.

Mesdames,

Messieurs,

Votre Commission de la santé, de l'environnement et de l'action sociale a procédé à l'audition de MM. Rigaux et Rappe, Premier Auditeur Réviseur et Conseiller à la Cour des comptes, sur le rapport d'audit de la Cour des comptes relatif à l'accueil en Wallonie des personnes en situation de handicap – Cas particulier des Français hébergés en territoire wallon.

## I. RÉSUMÉ

Les cours des comptes française et belge ont réalisé un audit coopératif dont l'objet commun était d'examiner l'offre de prise en charge des Français en situation de handicap dans les établissements wallons. Ces travaux ont abouti à l'élaboration d'un rapport français, d'un rapport belge et d'une synthèse commune reprenant les constats partagés par les deux institutions.

En date du 2 octobre 2024, le rapport d'audit de la Cour des comptes relatif à l'accueil en Wallonie des

personnes en situation de handicap – Cas particulier des Français hébergés en territoire wallon a été envoyé en Commission de la santé, de l'environnement et de l'action sociale. Il a été présenté le 28 janvier 2025 par MM. Rigaux et Rappe, Premier Auditeur Réviseur et Conseiller à la Cour des comptes, et a fait l'objet d'un échange de vues en commission.

## II. PROCÉDURE

En date du 9 janvier 2025, la Conférence des présidents a décidé de procéder à l'examen, en Commission de la santé, de l'environnement et de l'action sociale, du rapport d'audit de la Cour des comptes relatif à l'accueil en Wallonie des personnes en situation de handicap – Cas particulier des Français hébergés en territoire wallon.

La Commission a procédé à l'audition de MM. Rigaux et Rappe, Premier Auditeur Réviseur et Conseiller à la Cour des comptes, le 28 janvier 2025.

Ont participé aux travaux : Mmes Aït Alouha, Jacquemin (Rapporteuse), M. Lepine (Président), Mme Muratore (Art. 47.4), M. Palermo, Mmes Roberty, Taquin, Thoron, Vandorpe, Warzée-Caverenne.

Ont assisté aux travaux : Mmes Ammi, Bernard, Gysen, Linard.  
M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale.

## III. AUDITION

Le 28 janvier 2025, la Commission de la santé, de l'environnement et de l'action sociale s'est réunie afin de procéder à l'audition de MM. Rigaux et Rappe, Premier Auditeur Réviseur et Conseiller à la Cour des comptes, sur le rapport d'audit de la Cour des comptes relatif à l'accueil en Wallonie des personnes en situation de handicap – Cas particulier des Français hébergés en territoire wallon.

En application de la décision du Bureau du 13 juillet 2017, le rapport d'audition établi par une commission ou un comité renvoie vers le contenu du ou des comptes rendus intégraux de l'audition ou des auditions concernées.

Le compte rendu de cette audition est consultable via le lien suivant : <https://parlwal.be/415urun>, pp. 1-14.

## IV. RAPPORT

À l'unanimité des membres, il est décidé de faire confiance au président et à la rapporteuse pour l'élaboration du rapport.

La Rapporteuse,  
M. JACQMIN

Le Président,  
J.-P. LEPINE